

CONSEIL MUNICIPAL

27 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Muriel LECLEIR, Maire.

Etaient présents : Mme LECLEIR Muriel, Mr PASQUET William, Mme BOURSIER Monique, Mme MARTIN Françoise, Mr RASSAT Didier et Mr VINCENT Bruno.

Etaient absentes excusées :

Mme DA CUNHA Elodie a donné pouvoir à Mme LECLEIR Muriel

Mme DELREUX Aurélie a donné pouvoir à Mr PASQUET William

Secrétaire de séance : Didier RASSAT

Le compte rendu de la réunion du 25 septembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

1- CIMETIERE : RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS ET REFECTION DU MUR D'ENCEINTE

Annule et remplace la délibération du 25.09.2018

PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

◆ Monument aux Morts – Projet et plan de financement

Dans le cadre de l'opération du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, Madame le Maire a pour projet la rénovation du Monument aux Morts du cimetière de Cerbois. Le coût de la rénovation s'élève à 4 985 € HT.

Une première subvention de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) a été accordée à la commune, d'un montant de 997 €.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		%
		ONAC VG	997 €	20 %
Monument aux Morts	4 985 €	Fonds de concours CDC Cœur de Berry	1 994 €	40 %
		Autofinancement	1 994 €	40 %
	4 985 €		4 985€	100%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de réfection du Monument aux Morts,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Il a été demandé, par l'ensemble des élus, de se renseigner auprès de l'ONACVG, sur le commencement des travaux du Monument aux Morts en 2018, afin de ne pas perdre la subvention accordée pour cette année.

◆ Mur d'enceinte du cimetière – Projet et plan de financement

Le mur d'enceinte du cimetière se dégradant, Madame le Maire souhaite qu'une réfection complète (intérieure et extérieure) soit réalisée. Le montant du projet s'élève à 11 780 € HT

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES HT	RECETTES	%
Réfection complète du mur d'enceinte du cimetière 11 780 €	Fonds de concours CDC Cœur de Berry 5 890 €	50 %
	Autofinancement 5 890 €	50 %
11 780 €	11 780 €	100%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de réfection complète du mur d'enceinte du cimetière,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CDC CŒUR DE BERRY

◆ Monument aux Morts

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, concernant le projet de rénovation du Monument aux Morts au cimetière,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de présenter un dossier de demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur de Berry,
- S'engage à financer l'opération selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT	RECETTES	%
Monument aux Morts 4 985 €	ONAC VG 997 €	20 %
	Fonds de concours CDC Cœur de Berry 1 994 €	40 %
	Autofinancement 1 994 €	40 %
4 985 €	4 985€	100%

- ◆ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

◆ Mur d'enceinte du cimetière

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant le projet de réfection complète (intérieure et extérieure) du mur d'enceinte du cimetière,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de présenter un dossier de demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur de Berry,
- S'engage à financer l'opération selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT	RECETTES	%
Réfection complète du mur d'enceinte du cimetière 11 780 €	Fonds de concours CDC Cœur de Berry 5 890 € Autofinancement 5 890 €	50 % 50 %
11 780 €	11 780 €	100%

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

2- PROJET REFECTION SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire expose les différents plans réalisés par Monsieur PLANSON de la Société AP Concept Immo, pour le projet de réfection de la salle polyvalente.

Suite à quelques remarques et modifications à prendre en compte, Madame le Maire propose de réunir prochainement les membres du conseil municipal, à la salle polyvalente afin de faire un point.

Monsieur PASQUET William fait un point sur le bilan énergétique qui a été dressé par la Société ENERGIO. Plusieurs solutions de chauffage sont proposées.

Les élus, pensent qu'en matière d'économie d'énergie la préconisation air/air, pour assurer le chauffage l'hiver mais également le rafraîchissement l'été, est la plus pertinente.

3- TARIFS 2019 SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente de la commune.

→ A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2019. Les tarifs restent comme suit.

Tarifs 2019 :

	CERBOIS	EXTERIEUR
1 JOURNEE	155 €	185 €
2 JOURS	220 €	270 €

4- DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE MASSAY DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BERRY

La Communauté de Communes Cœur de Berry demande aux communes membres, de bien vouloir statuer sur le retrait de la commune de Massay.

Vu la délibération du conseil municipal de Massay, en date du 7 septembre 2018, demandant son retrait,

Vu la délibération du conseil communautaire Cœur de Berry, en date du 22 octobre 2018, acceptant le retrait de la commune de Massay,

Le Conseil Municipal de Cerbois :

Par 6 voix +2 pouvoirs pour, 0 voix contre, 0 abstentions

- accepte la demande de retrait de la Communauté de Communes Cœur de Berry de la commune de Massay,
- notifie la présente délibération à la Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Berry.

5- DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES AU SIRS

Suite à la modification des statuts du SIRS, il appartient au Conseil Municipal de nommer de nouveaux délégués : 1 titulaire et 1 suppléant.

Le Conseil Municipal décide de nommer les personnes suivantes :

- Titulaire : Monsieur Didier RASSAT
- Suppléante : Madame Elodie DA CUNHA

6- CREATION D'UNE COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

La loi 11⁰2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, institue dans chaque commune, une commission de contrôle, dont le rôle sera d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs, préalablement, à tout recours contentieux, contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation des maires et de contrôler la régularité de la liste électorale.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration, désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le Conseil Municipal décide de nommer Mme MARTIN Françoise comme déléguée.

7- DISSOLUTION DU PAYS DE VIERZON

La procédure de création du PETR et d'intégration des Pays de Bourges et de Vierzon nécessite une délibération du comité syndical du SIRDAB pour initier sa transformation, puis l'adoption de nouveaux statuts.

En parallèle, les membres de chaque syndicat mixte de Pays doivent également entreprendre la dissolution de ces derniers et transférer leurs moyens et services, au PETR.

En application de l'article L5721-7 du CGCT, modifié par Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 47 : le syndicat mixte est dissous de plein droit, soit à l'expiration de la durée pour laquelle il a été

institué, soit à la fin de l'opération qu'il avait pour objet de conduire, soit lorsqu'il ne compte plus qu'un seul membre.

Il peut également être dissous, d'office ou à la demande motivée de la majorité des personnes morales qui le composent, par arrêté motivé du représentant de l'Etat dans le département siège du syndicat.

L'arrêté détermine, dans le respect du droit des tiers et des dispositions des articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26, les conditions de liquidation du syndicat ;

Considérant, que la dissolution du syndicat mixte du Pays de Vierzon peut être prononcée, sur demande motivée de la majorité des membres du syndicat mixte du Pays de Vierzon, soit, plus de 14 membres, que les membres du syndicat peuvent demander le transfert de l'actif, du passif et des services au PETR afin de garantir la continuité des actions conduites par le syndicat, que ce transfert devra être prononcé par arrêté préfectoral lors de la modification des statuts du PETR ;

Dans la perspective de la transformation du SIRDAB en PETR et de la modification de ses statuts,

Les membres du Conseil Municipal, sont sollicités pour :

- demander à Mme la préfète la dissolution volontaire du syndicat mixte du Pays de Vierzon,
- proposer le transfert de l'actif, du passif et des services du SMO au PETR lors de la mise à jour de ses statuts.

Par 6 voix +2 pouvoirs pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil Municipal décide de:

- demander à Mme la préfète la dissolution volontaire du syndicat mixte du Pays de Vierzon
- proposer le transfert de l'actif, du passif et des services du SMO au PETR lors de la mise à jour de ses statuts.

8- INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Madame le Maire informe les élus, qu'il convient de fixer les indemnités de conseil du Receveur Municipal.

Vu l'article 97 de la loi n 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et des Régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, instaurant au profit des comptables du Trésor une indemnité d'aide à la confection de budget ;

Vu les arrêtés interministériels du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990, instaurant au profit des Receveurs des Communes et Etablissements Publics locaux une indemnité de conseil et une indemnité d'aide à la confection de budget ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à :

- Monsieur Joël HINGRAY, Receveur Principal, l'indemnité de conseil pour la période de janvier à février 2018 pour un montant net de 44.94 €,
- Monsieur Stéphane SOULAGE, Receveur Principal, l'indemnité de conseil pour la période de mars à décembre 2018 pour un montant net de 224.66 €.

9- ADHESION ASSOCIATION TGV GRAND CENTRE AUVERGNE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher et Président de l'association TGV GRAND CENTRE AUVERGNE, qui propose à la commune d'adhérer à l'association.

A l'unanimité le Conseil Municipal, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer le bon d'adhésion et à régler la cotisation d'un montant de 50 €.

10- PROJET DE CESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE

La famille MACE et Mme GODARD habitantes des « Beuces » et propriétaires de la parcelle AB 0029, souhaitent rétrocéder une partie de la parcelle à la commune (environ 50 m²).

D'un commun accord, les familles souhaitent partager cette parcelle entre d'une part, Mme GODARD et d'autre part, la famille MACE pour mettre fin à la copropriété. Le partage consistera notamment à laisser à chacune des parties, les chemins d'accès à leur propriété. Il est donc nécessaire de poser une nouvelle borne de limite de propriété sur la limite, entre la parcelle AB 0029 et la commune.

Si cette borne est sur la limite actuelle, l'accès aux 2 chemins sera trop étroit (limité par le pont et le fossé), ce qui ne permettrait pas le passage des poids lourds (camion poubelle, etc ...).

Pour permettre un passage suffisant, il est nécessaire que la nouvelle borne soit décalée à l'intérieur de la parcelle AB 0029 (vers le sud), ce qui revient à céder un triangle d'environ 50m² de la parcelle AB 0029 à la commune.

Il est entendu que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des demandeurs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la famille MACE et de Mme GODARD.

11- DEVIS ILLUMINATIONS 2018

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Dominique JOSSERAND, pour les illuminations 2018, qui s'élève à 1 300 € TTC. Il comprend l'illumination de la Place du Bourg et de la Place de la Mairie.

Le Conseil Municipal valide le devis.

La mise en lumière se fera du 1^{er} décembre 2018 au 14 janvier 2019 inclus.

12- PERIMETRE DE PROTECTION DE FORAGE DE LA « GENESTE II »

Dans le cadre de la mise en place des Périmètres de Protection du forage de « La Geneste II » situé sur la commune de QUINCY et pour faire suite à la signature de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique des Périmètres de Protection (D.U.P.P.^o dudit forage, la Société Franck DUPUET prépare actuellement la publication des servitudes au Service de la Publicité Foncière.

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal qu'elle doit apposer sa signature sur le formulaire de publication.

13- COMPTE RENDU NETTOYAGE CANALISATIONS EAUX PLUVIALES ET AVALOIRS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que le travail de nettoyage des canalisations des eaux pluviales et des avaloirs sur Boistier et sur Cerbois, ont été réalisés par l'entreprise Philippe BOURSIER.

A la suite de ces travaux, un compte rendu a été à la mairie, à savoir :

Sur la commune de Boistier : toutes les canalisations sont nettoyées et en bon état. Un curage du fossé route de la Mairie est nécessaire afin de permettre de l'eau car la buse est plus basse que le fossé.

Sur la commune de Cerbois : toutes les canalisations sont nettoyées.

- Rue de la Mairie, plusieurs avaloirs sont endommagés, l'un d'entre eux plus sérieusement.
- Rue des Champs de la Ville, un tampon est à refixer, le fossé est complètement bouché ce qui empêche l'écoulement. De plus, des eaux usées provenant des fosses septiques y sont déversées.
- Rue de la Grange aux Dîmes, le fossé serait à recreuser sur une dizaine de mètres pour permettre l'évacuation des eaux venant du bourg.

Un devis sera demandé à l'entreprise BOURSIER Philippe pour les travaux concernant les rues communales.

14- SUBVENTIONS

Madame le Maire informe qu'elle a reçu 2 nouvelles demandes de subventions, des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Chârost et de l'AFMTELETHON.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- accorde la somme de 50 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Chârost (Valentin BOURSIER, adolescent de Cerbois, est Jeune Sapeur-Pompier à la Caserne de Chârost)
- refuse d'accorder une subvention à l'AFMTELETHON.

15- QUESTIONS DIVERSES

- 1- fond départemental de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutation
→ montant 7 029.83 €
- 2- Taxe aménagement 2019 – taux minimum de 1% appliqué sur Cerbois, reconduit de façon tacite si pas de délibération
→ taux inchangé

Réunions :

- a. Pose panneaux « STOP » « CEDEZ LE PASSAGE », présence d'un élu sur place mercredi 28 novembre 2018 → **Didier RASSAT**
- b. Réunion Sous Pref Vz - mercredi 28 novembre 2018 à 16h30 au Lycée Edouard Vaillant → **pas d'élus disponible**
- c. Portes ouvertes parc éolien Lazenay/Poisieux – jeudi 29 novembre 2018 de 11h à 15h → **pas d'élus disponible**
- d. Réunion d'échanges semestrielle Gendarmerie de Mehun – jeudi 6 décembre 2018 à 18h30 (PRESENCE OBLIGATOIRE) → **pas d'élus disponible**
- e. Réunion sur la montée du haut débit avec la CDC Cœur de Berry – Vendredi 7 décembre 2018 à 9h dans les locaux de la CDC à Lury → **Françoise MARTIN**

Séance levée à 20h00

Ont signés les membres présents